

REGLEMENT DE LA MURDER PARTY

La ville de Gif-sur-Yvette organise pour les 50 ans de Chevry une « Murder Party ».

Ce jeu d'enquête immersif, conduit par des comédiens de la société Azefir Groupe, est ouvert à tous sur inscription à différents créneaux, pour le simple plaisir de partager un moment convivial et de résoudre une énigme par équipe, sur le thème des années 70.

ARTICLE 1 : Organisation de l'évènement

La Murder Party aura lieu **le samedi 16 septembre 2023**, au « Country Club », situé au rond-point du Golf.

Plusieurs créneaux de participation sont disponibles :

- **10h-11h**
- **11h-12h**
- **14h-15h**
- **15h-16h**
- **16h-17h**
- **17h-18h**

ARTICLE 2 : Conditions de participation

La Murder Party est ouverte à 30 participants par créneaux, divisés en 10 équipes de 3 maximum. Aussi, une inscription préalable est nécessaire via le site internet de la ville.

Les mineurs de moins de 14 ans ne peuvent participer qu'en présence de leur responsable légal. Les joueurs participent sous leur propre responsabilité. Une autorisation des responsables légaux doit être cochée et signée pour la participation des mineurs (accessible lors du formulaire en ligne).

ARTICLE 3 : Accessibilités

Les locaux ne permettent pas de fournir d'accès à des sanitaires ou à un point électrique.

ARTICLE 4 : Sécurité et assurance

Responsabilité civile : l'organisateur est souscripteur d'une assurance auprès de la S.M.A.C.L., sous le numéro de police 54 029/C.

La ville décline toutes responsabilités qui ne seraient pas de son fait, au titre des dommages, notamment corporels ou matériels, qui pourraient être directement ou indirectement subis, à l'occasion du jeu d'enquête.

ARTICLE 5 : Certificat médical

Aucun certificat médical n'est requis pour la participation à ce jeu.

Cela engage les participants à être pleinement conscients et responsables de leur état de santé concernant leur participation à l'évènement.

ARTICLE 6 : Droit à l'image et CNIL

Par son inscription à la Murder Party, chaque participant autorise expressément la ville à utiliser, reproduire ou faire reproduire son image et ce, sur tous supports. Des photos et des vidéos pourront notamment être prises lors de la résolution d'enquête, dans le décor mis en place.

Conformément aux articles 15 à 17 du Règlement général sur la protection des données personnelles, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

ARTICLE 7 : Annulation ou modification de la Murder Party

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler ou modifier l'évènement, notamment sur requête de l'autorité administrative, en cas de force majeure, en présence de faits ou phénomènes d'une particulière gravité ou en toutes hypothèses, pour motifs indépendants de sa volonté.

ARTICLE 8 : Approbation et modification du règlement intérieur

L'inscription à la Murder Party implique l'acceptation expresse par chaque participant dudit règlement.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement, notamment pour tenir compte de contraintes sanitaires à respecter.